

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



**VALRÉAS**  
ENCLAVE DES PAPES

## COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques  
Dossier suivi par Lorena MATEO  
☎ 04.90.28.18.37 - Fax : 04.90.28.17.59  
Courriel : [marchespublics@mairie-valreas.fr](mailto:marchespublics@mairie-valreas.fr)  
Réf. DGS/DST/LM

### DÉCISION N° 2023-12/171

#### MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES POUR DES CONTRATS D'ASSURANCE POUR LA COMMUNE DE VALRÉAS (CCAS INCLUS) – LOTS 2-3 ET 4

#### LE MAIRE de VALREAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un marché public de prestations de services pour des contrats d'assurance pour répondre aux besoins de la commune de Valréas et du CCAS ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis d'appel public à la concurrence en procédure d'appel d'offres ouvert a été publié sur le profil acheteur de la commune de Valréas le 30 avril 2023, ainsi qu'au BOAMP le 1<sup>er</sup> mai 2023 et au JOUE le 3 mai 2023, indiquant comme date limite de réception des offres le 30 juin 2023 à 16h00.

**CONSIDÉRANT** les critères de jugement des offres suivants et leurs pondérations :

➤ **Lot n°2 et Lot n°3:**

- Critère N°1 – Le prix sur 40 points
- Critère N°2 – La valeur technique sur 60 points décomposée comme suit :
  - Sous-critère N°1 : Importance des réserves (35 points)
  - Sous-critère N°2 : Franchises/montants des garanties (11 points)
  - Sous-critère N°3 : Respect des préavis par l'assureur (4 points)
  - Sous-critère N°4 : Engagement de gestion (6 points)
  - Sous-critère N°5 : Mémoire de gestion (4 points)

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20231227-DEC\_2023\_12

➤ **Lot n°4 :**

- Critère N°1 – Le prix sur 40 points
- Critère N°2 – La valeur technique sur 60 points décomposée comme suit :
  - Sous-critère N°1 : Plateforme/Extranet (3 points)
  - Sous-critère N°2 : Facilité d'utilisation du site web (10 points)
  - Sous-critère N°3 : Importance des réserves (33 points)
  - Sous-critère N°4 : Respect des préavis par l'assureur (4 points)
  - Sous-critère N°5 : Engagement de gestion (6 points)
  - Sous-critère N°6 : Mémoire de gestion (4 points)

**CONSIDÉRANT** que les offres des groupements d'entreprises suivants :

- Lot n°2 et Lot n°3 - **ASSURANCES PILLIOT à AIRE SUR LA LYS (62921)** Mandataire, MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA (Assureur co-traitant)
- Lot N°4 – **S.A.S BEAH à PARIS (75009)** Mandataire, LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A (assureur co-traitant), SA ACTE-VIE (assureur co-traitant)

sont apparues économiquement les plus avantageuses et qu'elles répondent aux attentes de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont inscrits au budget ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de conclure le marché N°S\_2023\_02 relatif aux prestations de services pour des contrats d'assurances pour la commune de Valréas et du CCAS avec les groupements d'entreprises conjoints suivants :

- ASSURANCES PILLIOT à AIRE SUR LA LYS (62921) Mandataire, MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA (assureur co-traitant) pour les lots N°2 et N°3 ;
- S.A.S BEAH à PARIS (75009) Mandataire, LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A (assureur co-traitant), SA ACTE-VIE (assureur co-traitant) pour le lot N°4 ;

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans.

**Article 2** : La dépense sera imputée à l'article 6168 du budget communal, pour un montant de 780.81 € TTC pour le lot N°2 et de 1 500.76 € TTC pour le lot N°3.

Pour le lot N°4, la dépense sera imputée à l'article 6455 du budget communal pour un taux annuel de 2% applicable sur la masse salariale brute hors charges patronales du personnel cotisant à la CNRACL soit, selon la masse salariale communiquée, une provision de 51 881.68 € TTC.

**Article 3** : Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2023

Application agréée E-legalite.com

**Article 5** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

**Article 6** : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision

Fait à Valréas, le 27 DEC. 2023

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire,  
Patrick ADRIENU



Certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en Préfecture le 27 DEC. 2023  
de la publication le 27 DEC.2023



REÇU EN PREFECTURE

le 27/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20231227-DEC\_2023\_12